

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2023

VISANT À RENFORCER L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS DANS LA
FONCTION PUBLIQUE - (N° 1072)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL95

présenté par
M. Gouffier Valente, rapporteur

ARTICLE 4

I. – À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« pour les »

le mot :

« aux ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« les »

le mot :

« aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de portée rédactionnelle